



## TEOM

**+ 50%** d'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) par le SMICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères).

**+ 25%** en 2018

**+ 25%** en 2019 (nouvelle augmentation votée par la majorité des membres du SMICTOM le 26 mars 2019 moins les voix des élus de Sauveterre)

**+ 20%** prévus en 2020

A la demande de Monsieur le Maire :

**REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION DU SMICTOM  
LE 29 AVRIL 2019 A 18H30  
SALLE DES FETES LA MIOUGRANO  
(à côté de la poste)**

En présence de :

M. Jean-Marc ROUBAUD

Président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon (compétence collecte et traitement des OM)

M. Georges BEL

Président du SMICTOM

M. Jacques DEMANSE

Maire de Sauveterre

### LE MOT DU MAIRE

*Les Sauveterrois(es), les élus(es) souhaitent information et dialogue sur : (liste non exhaustive)*

- Les justificatifs de l'augmentation de la TEOM +50% en deux ans et +20% prévu en 2020 sur Sauveterre alors qu'en 2016 le SMICTOM a baissé le taux de - 10% suite aux performances de tri réalisées par les usagers*
- La dégradation du service de la collecte*
- La baisse des recettes des éco-organismes -50% sur 3 ans entraînant une perte de recettes annuelles pour le SMICTOM de 300 000 €*
- L'exonération faite par le SMICTOM de la TEOM pour les établissements : hyper et supermarchés, fast food, hôtels de luxe, qui sont peu vertueux en ce qui concerne le tri et le respect de l'environnement*
- A titre d'information, pour les usagers le coût de la collecte et du traitement est de 77 € par habitant (moyenne nationale) pour le SMICTOM le coût est de 174 € par habitant.*

***Mesdames et Messieurs les usagers sans votre aide et votre implication, ces injustices risquent de perdurer, venez nombreux.....***

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2019, une enquête publique est ouverte à la demande présentée par la SAS BUESA, en vue d'être autorisée à exploiter un local de transit et de regroupement de déchets dangereux d'amiante sur le territoire de la commune de Roquemaure au lieu-dit « zone industrielle de l'Aspre ».

**Les communes de SAUVETERRE, PUJAUT, TAVEL, sont incluses dans le périmètre de protection du projet**

Pendant une période de 31 jours, du **lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30**, la demande d'autorisation comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairie de Roquemaure pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf le jeudi, fermeture à 18h30.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'Etat : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> et [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1151>, du lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1151> ou par mail à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1151@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1151@registre-dematerialise.fr) du lundi 15 avril à 9h au mercredi 15 mai 2019 à 16h30.

Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle, retraité, désigné commissaire enquêteur par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairie de Roquemaure aux dates ci-après :

Lundi 15 avril 2019	de 9h00 à 12h00
Mardi 23 avril 2019	de 13h30 à 16h30
Jeudi 2 mai 2019	de 9h00 à 12h00
Vendredi 10 mai 2019	de 9h00 à 12h00
Mercredi 15 mai 2019	de 13h00 à 16h30

## LE MOT DU MAIRE

- Aussitôt avoir pris connaissance du projet avec M. Guy DAVID, maire de Pujaut, nous avons obtenus et sommes dans l'attente d'une réunion en Préfecture du Gard avec Monsieur le Préfet, les services préfectoraux, Messieurs les maires de Pujaut, Sauveterre, Tavel et Roquemaure et le responsable la société BUESA.*
- Le 04-04-2019 nous avons obtenus l'accord de la société BUESA pour une visite sur place avec les élus(es).*
- J'ai sollicité le 04-04-2019 M. le Directeur d'ATMOSUD (ex AIR PACA) afin que nous soient apportées des réponses techniques et environnementales avec les incidences de ce projet sur la qualité de l'air.*

# Le Saviez-vous ?

## INONDATIONS DU RHÔNE

□ Le projet de la Caramude (Etude de ressuyage de la plaine de Montfaucon, Roquemaure et Sauveterre) sera déposé (avril 2019) par Monsieur le Maire au service de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) du Grand Avignon.

□ Réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti à usage d'habitation sur notre commune

Le diagnostic sera effectué à la demande des propriétaires pour lesquels il sera gratuit.

L'opération s'articulera en 4 phases :

- La détermination précise du bâti à usage d'habitation en zone inondable par un aléa fort et modéré à partir des données des PPRI
- La mise en œuvre d'une campagne de communication pour sensibiliser la population ciblée, la réalisation de diagnostic s'effectuant sur la base du volontariat
- La réalisation de diagnostics individuels
- L'établissement d'un bilan

Les actions de communication suivantes sont prévues :

- Mise en place d'une page dédiée sur le site internet du SMABVGR (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien)
- Diffusion de courriers à destination des habitants en zone inondable
- Rencontre avec les acteurs locaux pour diffusion de l'information-associations
- Articles dans les lettres communales et communiqué de presse
- Réunion publique dans chacune des communes pour présenter la démarche

Le déroulement de la démarche de diagnostic à l'échelle individuelle sera le suivant :

1. Demande de diagnostic volontaire auprès du prestataire
2. Prise de rendez-vous effective
3. Visite de diagnostic par le prestataire
4. Présentation de solutions efficaces ainsi que des mesures organisationnelles lors d'une deuxième visite
5. Rédaction et envoi du rapport de visite
6. Réalisation des mesures préconisées les plus simples, demandes de devis et de financements dans le but de réaliser à terme les travaux
7. Montage du dossier de subvention
8. Suivi des demandes de subventions et des travaux faits.

## LA FIBRE

Le département du Gard va installer la fibre optique sur les communes (dont Sauveterre). Les accords ont été signés avec les opérateurs, nous sommes dans l'attente du calendrier de réalisation...

## ANTENNE RELAIS TELEPHONIQUE

Suite à nos réclamations aux divers opérateurs sur le manque de réseau sur la commune et après des essais, notamment des opérateurs sur leur rentabilité liée à l'installation d'une antenne relais et notre volonté d'éviter la proximité des habitations de l'antenne relais, un accord a été trouvé.

Dans le nouveau cadre du « newdeal » (groupant les 4 grands opérateurs) une antenne relais sera installée sur le territoire communal (joutant le cimetière Beauchamp).

Nous sommes dans l'attente de la convention.....

## LA VIGNETTE CRIT'AIR

Lors des pics de pollution, l'accès des véhicules non équipés de la vignette CRIT'AIR ainsi que les véhicules les plus polluants se verront interdire l'accès dans les villes (Avignon, Nîmes, etc...)

Pour se la procurer : <https://www.certificat-air.gouv.fr/>

## BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

La société Electric 55 Charging mandatée par le Grand Avignon va financer et installer sur la place de notre village une borne de recharge électrique (3 mois de délais environ)

# ERRATUM bulletin municipal

Photos remise des dictionnaires aux CM2 promo 2018



## THEATRE POUFFE

### 2018 : Une Année riche en aventures

#### Ses Ateliers

Le Week end du 8 au 10 juin 2018, les ateliers enfants, adolescents et adultes ont donné leur première représentation au Pôle Culturel Jean Ferrat. Ils ont su conquérir un public venu nombreux. Tous ont reçu des chaleureux applaudissements bien mérités qui ont également ravi leurs différents metteurs en scène (Viviane Gontero, Max et Lucienne Durand et Cyril Novotny).

#### Sa Compagnie et ses pièces

- **Comme en 14** de Dany Laurent, a été présentée plusieurs fois cette année encore, à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18. La 80ème et dernière a eu lieu dans le village de Mouriès le 11 novembre 2018 dans une grande émotion pour les comédiennes et leur metteur en scène.
- **Coup de foudre à Casteljarnac** de Jean -Pierre Martinez, mis en scène d'Erwan Pommereau après avoir été présentée pour la première fois au Pôle le 2 novembre 2017, a poursuivi sa route dans les villages environnants.
- **Il suffit de pousser la porte**, cette nouvelle pièce mise en scène par Max Durand et Raymond Mauchand est née de l'écriture de Lucienne Durand et d'extraits de chansons de Georges Brassens. Cet Hommage au chanteur-poète a permis de rassembler le Théâtre Pouffe et la Chorale Salvaterra. Elle a été présentée le 13 octobre au Pôle et auparavant dans d'autres lieux.

Vous pourrez découvrir, faire découvrir ou même revoir au Festival d'Avignon 2019 ces deux dernières pièces qui ont déjà connu un vif succès.

#### Tremplin Jeunes : 14 et 15 avril 2018

Cette coproduction avec le Pôle Culturel a permis à Cyril Novotny et Cassidie Gardès de relever le défi d'écrire et mettre en scène leurs pièces respectives : **Unknown** et **Folle à demie**. Belle prestation pour celles-ci.

